

COMMUNE DE QUERRE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Pièce n°5.4.a

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal

en date du

approuvant l'élaboration du PLU.

Le Maire,



9 rue du Picard - 37140 BOURGUEIL
Téléphone : 02 47 95 57 06
Télécopie : 02 47 95 57 16
Courriel : urban-ism@wanadoo.fr

A4 – CONSERVATION DES EAUX

Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

Loi du 3 avril 1983 : art. 30 à 32.

Décrets n° 59-96 et 60 -419 des 7 janvier 1959 et 25 avril 1960.

Code Rural : art. 100 et 101

Nouveau code rural : art. 114 et suivants.

Loi du 3 janvier 1992 (sur l'eau).

Loi du 2 février 1995 (Barnier/environnement).

NATURE : Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques pour l'entretien, le curage et l'essartage le long du cours d'eau sur une largeur de 4 mètres.

LOCALISATION ET DATE D'ETABLISSEMENT : Ruisseaux de la Poulinière et de la Baconne

DATE D'ETABLISSEMENT : Arrêté préfectoral en date du 20 février 1986

SERVICE RESPONSABLE : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Cité administrative 49047 ANGERS CEDEX .

I3 – GAZ

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.

Loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée.

Décret n° 85-1108 et n° 85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage, non-aeficandi, non-plantandi

Obligation pour tout propriétaire d'immeubles assujettis aux servitudes, de déclarer au service responsable, tous travaux exécutés à proximité des canalisations de transport de gaz en application de l'arrêté préfectoral du 13 mars 1965 modifié..

LOCALISATION ET DATE D'ETABLISSEMENT :

Canalisation Feneu - Laval (O 150 mm) Conformément aux plans parcellaires déposés en Mairie; la servitude se définissant par une bande de 6 mètres de largeur totale : 3 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation.

Arrêté ministériel en date du 4 juin 2004 -Concession n° 70

SERVICE RESPONSABLE : Gaz de France – Région Ouest - Exploitation Le Mans - 61, avenue Pierre Piffault - Zone industrielle Sud - Case postale 70531 - 72025 LE MANS CEDEX.

I4 – ELECTRICITE

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée.

Décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par le décret n°85-1109 du 15 octobre 1985.

NATURE : Servitudes d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

LOCALISATION : ligne HTA

SERVICE RESPONSABLE : Electricité de France – Service Anjou – Groupe Qualité Réseaux – 25 avenue de la Fontaine – ZI – BP 81 – 49071 BEAUCOUZE CEDEX.